



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Direction des Collectivités, de la Légalité et des Etrangers
Bureau de l'Intercommunalité et du Contrôle Administratif
Section Intercommunalité**

Affaire suivie par : pref-control-legalite@drome.gouv.fr

**Arrêté préfectoral n° 26 - 2020 - 09 - 29 - 001
fixant les modalités d'organisation de l'élection des membres
de la Conférence Territoriale de l'Action Publique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
(CTAP), la liste des électeurs ainsi que les délais de dépôts de candidatures**

Le préfet de la Drôme

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

VU le Décret n°2014-1076 du 22 septembre 2014 précisant les modalités d'élection et de désignation des membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L 1111-9-1 et D 1111-2 à D 1111-7 ;

VU l'arrêté n°20-214 du 21 septembre 2020 du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes relatif à la fixation de la date de l'élection des représentants à la CTAP de la Région Auvergne Rhône-Alpes au **lundi 26 octobre 2020** ;

SUR proposition de monsieur le Secrétaire Général de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 :

Un scrutin est organisé le **26 octobre 2020** dans le département de la Drôme pour l'élection des membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) selon la répartition suivante :

- Collège n°4 :

un représentant des établissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants ;

- Collège n°6 :

un représentant des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants ;

- Collège n°7 :

un représentant des communes de moins de 3 500 habitants.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Un seul électeur ayant vocation à être candidat pour le collège n°5 des communes de plus de 30 000 habitants, celui-ci est désigné d'office sans remplaçant.

Article 2 :

Figure en annexe du présent arrêté la liste des électeurs habilités à désigner les représentants à la CTAP des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre prévus aux 4° à 7° du II de l'article L. 1111-9-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ces représentants à désigner sont les suivants :

- un président d'EPCI à fiscalité propre élu en leur sein par les présidents des EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants ayant leur siège dans le département ;
- un maire élu en leur sein par les maires des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants ;
- un maire élu en leur sein par les maires des communes de moins de 3 500 habitants.

Le chiffre de population à prendre en compte pour la composition des différents collèges est celui de la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Article 3 :

Conformément à l'article D. 1111-4 - II du CGCT, il convient qu'une liste soit établie pour chacun des quatre collèges. Ces quatre listes devront comporter un candidat et son remplaçant pour être considérées comme complètes.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **jeudi 8 octobre - 15H00** à la Préfecture de la Drôme (bureau de l'intercommunalité et du contrôle administratif - 5^{ème} étage).

Les candidats sont tenus de faire une déclaration écrite revêtue de leur signature, énonçant leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe et domicile.

Cette déclaration doit également indiquer les nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe et domicile de la personne appelée à remplacer le candidat élu en cas de vacance du siège. Elle doit être accompagnée de l'acceptation écrite du remplaçant. Le remplaçant appartient au même collège que le candidat et ne peut figurer en qualité de remplaçant sur plusieurs déclarations de candidatures.

Ces déclarations de candidature devront être annexées aux listes précitées.

Nul ne peut être candidat au titre d'un collège auquel il n'appartient pas, ni être à la fois candidat et remplaçant d'un autre candidat dans un autre collège.

Nul ne peut être élu ou désigné dans plus d'une des catégories mentionnées aux 1° à 7° du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT, plus précisément les membres de droit de la CTAP (présidents des EPCI à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants), s'ils peuvent être électeurs d'un des collèges prévus aux 4° à 7°, n'ont pas vocation à être candidats à l'élection.

Dans l'hypothèse où au sein d'un collège électoral, un unique électeur a vocation à être candidat, celui-ci est désigné d'office, sans remplaçant.

En cas d'absence de candidature recevable dans un des collèges, le siège reste vacant.

Article 4 :

L'élection des représentants précités se déroule uniquement par correspondance conformément aux dispositions de l'article D. 1111-5 du CGCT.
Les bulletins de vote sont adressés ou déposés à la Préfecture de la Drôme, direction des collectivités, de la légalité et des étrangers (DCLE), bureau de l'intercommunalité et du contrôle administratif, section intercommunalité, 5eme étage.
Chaque bulletin est mis sous double enveloppe : l'enveloppe intérieure ne doit comporter aucune mention ni signe distinctif ; l'enveloppe extérieure doit porter la mention : « élection des membres de la conférence territoriale de l'action publique », l'indication du collège auquel appartient l'électeur, son nom, sa qualité et sa signature.

La clôture du vote par correspondance est fixée au 23 octobre 2020.

Les enveloppes parvenues après la clôture du scrutin ne sont pas prises en compte lors du dépouillement.
Les instruments de vote seront transmis aux électeurs par la préfecture en temps utile.
Le matériel électoral (bulletins, enveloppes de scrutin et enveloppes extérieures) et l'organisation des élections (mise sous pli, envoi, dépouillement) sont pris en charge par la préfecture.

Article 5 :

Le dépouillement des votes s'effectuera le 26 octobre 2020.

Les opérations de recensement et de dépouillement des votes par correspondance, ainsi que la proclamation des résultats, sont effectués par une commission dont la composition sera fixée par arrêté préfectoral conformément aux dispositions de l'article D. 1111-5 du CGCT.
Les sièges sont attribués aux candidats qui, dans chaque collège, ont obtenu la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Lorsqu'une seule liste de candidats complète (comportant un candidat titulaire et un candidat remplaçant dans chacun des collèges) a été adressée au Préfet, il n'est pas procédé à une élection (article L 1111-9-1 du CGCT).
Les résultats de l'élection sont publiés à la diligence du représentant de l'Etat dans chaque département. Ils peuvent être contestés devant le tribunal administratif dans les dix jours qui suivent cette publication par tout électeur, par les candidats et par le représentant de l'Etat.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble situé 2, Place de Verdun -BP 1135- 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Drôme.
Le Tribunal Administratif peut également être saisi via l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme, Madame et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants ayant leur siège dans la Drôme, Mesdames et Messieurs les maires, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Préfecture et qui sera par ailleurs communiqué à Monsieur le Président de l'Association départementale des maires et présidents de communautés de la Drôme ainsi qu'à mesdames les sous-préfètes de Nyons et de Die.

Fait à Valence, le 29 Septembre 2020
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Patrick VIEILLESCAZES



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Direction des Collectivités, de la Légalité et des Etrangers
Bureau de l'Intercommunalité et du Contrôle Administratif
Section Intercommunalité**

Affaire suivie par : pref-controlle-legalite@drome.gouv.fr

ANNEXE

**1- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP),
ayant leur siège dans la Drôme, de moins de 80 000 habitants
(4° du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT) :**

NOM DE L'EPCI à FP	NOM DU PRESIDENT
Communauté de communes « Dieulefit-Bourdeaux»	Mme Fabienne SIMIAN
Communauté de communes Drôme Sud provence	M. Jean Michel CATELINOIS
Communauté de communes du Crestols et du Pays de Saillans - Coeur de Drôme	M. Denis BENOIT
Communauté des communes Royans - Vercors	M. Pierre-Louis FILLET
Communauté des communes du Diois	M. Alain MATHERON

**3 - Collège des communes de la Drôme comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants
(6° du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT) :**

NOM DE LA COMMUNE	NOM DU MAIRE
ANNEYRON	Mme Patricia BOIDIN
BEAUMONT LES VALENCE	M. Cyril VALLON
BOURG DE PEAGE	Mme Nathalie NIESON
BOURG LES VALENCE	Mme Marlène MOURIER
CHABEUIL	Mme Lysiane VIDANA
CHATEAUNEUF SUR ISERE	M. Frédéric VASSY
CHATUZANGE LE GOUBET	M. Christian GAUTHIER
CREST	M. Hervé MARITON
DIE	Mme Isabelle BIZOUARD
DONZERE	Mme Marie FERNANDEZ
ETOILE SUR RHONE	Mme Françoise CHAZAL
LIVRON SUR DROME	M. Francis FAYARD
LORIOLE SUR DROME	M. Claude AURIAS
MONTELIER	M. Bernard VALLON
NYONS	M. Pierre COMBES
PIERRELATTE	M. Alain GALLU
PONT DE L'ISERE	Mme Marie Claude LAMBERT
PORTES LES VALENCE	Mme Geneviève GIRARD
SAINT DONAT SUR L'HERBASSE	M. Claude FOUREL
SAINT MARCEL LES VALENCE	M. Jean Michel VALLA
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	M. Jean Michel CATELINOIS
SAINT RAMBERT D'ALBON	M. Gérard ORIOL
SAINT VALLIER SUR RHONE	M. Pierre JOUVET
TAIN L'HERMITAGE	M. Xavier ANGELI

**3 - Collège des communes de la Drôme de moins de 3 500 habitants
(7° du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT) :**

NOM DE LA COMMUNE	NOM DU MAIRE
ALBON	M. Philippe BECHERAS
ALEYRAC	M. Dominique ARNAUD
ALIXAN	M. Jean Claude DUCLAUX
ALLAN	M. Yves COURBIS
ALLEX	M. Gérard CROZIER
AMBONIL	M. Bernard CARRERES
ANCONE	M. Christophe FERET
ANDANCETTE	M. Frédéric CHENEVIER
AOUSTE SUR SYE	M. Denis BENOIT
ARNAYON	M. Michel BOIS
ARPAVON	M. Marc HAMARD
ARTHEMONAY	M. Jean-Louis BONNET
AUBENASSON	Mme Karine POIREE
AUBRES	M. Eric RICHARD
AUCELON	M. Joël BOEYAERT
AULAN	Mme Annie FEUILLAS
AUREL	M. Jean-Christophe AUBERT
AUTICHAMP	M. Denis LATTARD
BALLONS	M. Lionel FOUGERAS
BARBIERES	M. Bernard PREVIEU
BARCELONNE	M. Patrick BROCHIER
BARNAVE	Mme Michelle PHILIPPE
BARRET DE LIOURE	M. Ginès ACHAT
BARSAC	M. François GAUTIER
BATHERNAY	M. Denis DERROUX
BATIE DES FONTS (La)	Mme Brigitte CHEVROT
BATIE ROLLAND (La)	M. Pascal BEYNET
BAUME CORNILLANE (La)	M. Dominique SYLVESTRE
BAUME D'HOSTUN (La)	Mme Marlon PELLOUX-PRAYER
BAUME DE TRANSIT (La)	M. Patrice ESCOFFIER
BEAUFORT SUR GERVANNE	M. Gérard GAGNIER
BEAUMONT EN DIOIS	Mme Isabelle ALLEMAND
BEAUMONT MONTEUX	M. Bruno SENECLAUZE

BEAUREGARD BARET	M. Christian COTTINI
BEAURIERES	Mme Gabriella MOLINA
BEAUSEMBLANT	M. Jean CESA
BEAUVALLON	M. Bernard RIPOCHE
BEAUVOISIN	M. Christian THIRIOT
BEGUDE DE MAZENC (La)	M. Marc-André BARBE
BELLECOMBE TARENDOL	M. François GROSS
BELLEGARDE EN DIOIS	M. Pascal BAUDIN
BENIVAY OLLON	M. Daniel CHARRASSE
BESAYES	Mme Nadine MANTEAUX
BESIGNAN	M. José FERNANDES
BEZAUDUN SUR BINE	M. Guy BOMPARD
BONLIEU SUR ROUBION	M. Alain DORLHIAC
BOUCHET	M. Jean-Michel AVIAS
BOULC	M. Olivier TOURRENG
BOURDEAUX	M. Thierry DIDIER
BOUVANTE	M. Jean-Luc FAURE
BOUVIERES	M. Philippe REYNAUD
BREN	M. Serge DEBRIE
BRETTE	M. Hervé REYNAUD
BUIS LES BARONNIES	M. Sébastien BERNARD
CHABRILLAN	M. Cyrille VALLON
CHAFFAL (Le)	M. Claude ROUSSET
CHALANCON	Mme Isabelle PLASSE
CHALON (Le)	M. François CAUMES
CHAMALOC	M. Michel VARTANIAN
CHAMARET	M. Maurice BOISSOUT
CHANOS CURSON	Mme Isabelle FREICHE
CHANTEMERLE LES BLES	M. Vincent ROBIN
CHANTEMERLE LES GRIGNAN	Mme Fabienne CARMON
CHAPELLE EN VERCORS (La)	M. Jean-Michel TARIN
CHARCE (La)	M. Pascal CIREUR-METHEL
CHARENS	M. Thierry ALLEOUD
CHARMES SUR L'HERBASSE	Mme Stéphanie NOUGUIER
CHAROLS	M. Hervé ICARD
CHARPEY	Mme Lydie GREGOIRE-VEISSEIX

CHASTEL-ARNAUD	M. Frédéric TEYSSOT
CHATEAUDOUBLE	M. François BELLIER
CHATEAUNEUF DE BORDETTE	M. Philippe CAHN
CHATEAUNEUF DE GALAURE	M. Raphael BRUN
CHATEAUNEUF DU RHONE	Mme Marlelle FIGUET
CHATILLON EN DIOIS	M. Erick VANONI
CHATILLON SAINT JEAN	M. Daniel BARRUYER
CHAUDEBONNE	M. Jean-Michel LAGET
CHAUDIERE (La)	M. Jean-François LEMERY
CHAUVAC LAUX MONTAUX	M. Sébastien ROUSTAN
CHAVANNES	M. Jacques POCHON
CLANSAYES	M. Maryannick GARIN
CLAVEYSON	M. Marin DERNAT
CLEON D'ANDRAN	M. Fermi CARRERA
CLERIEUX	M. Fabrice LARUE
CLIOUSCLAT	M. Gilbert CHAREYRON
COBONNE	M. Philippe RIBIERE
COLONZELLE	Mme Carole CHEYRON-DESLYS
COMBOVIN	Mme Séverine BOUIT
COMPS	M. Jean-Pierre FABRE
CONDILLAC	M. Jacky GOUTIN
CONDORCET	M. Jean-Claude BRUS
CORNILLAC	M. Yoann GONCHI
CORNILLON SUR L'OULE	M. Denis CONIL
COUCOURDE (La)	M. Jean-Luc ZANON
CREPOL	Mme Martine LAGUT
CROZES HERMITAGE	M. Jean Michel MONTAGNE
CRUPIES	M. Lionel VINCENT
CURNIER	M. Patrick LEDOUX
DIEULEFIT	Mme Isabelle BIZOUARD
DIVAJEU	M. René ESTEOULLE
ECHEVIS	M. Philippe INARD
EPINOUBE	M. Yves LAFAURY
EROME	Mme Sandrine PEREIRA
ESPELUCHE	Mme Marie Pierre PIALLAT
ESPENEL	M. Jacques BONNET

ESTABLÈT	M. Pierre ANGIRAUD
EURRÈ	M. Jean SERRET
EYGALAYÈS	M. Georges ROMEO
EYGALIERS	M. Gérard TRUPHEMUS
EYGLUY-ESCOULIN	M. Roland FILZ
EYMEUX	M. Fabrice BAR
EYROLES	M. Sébastien DUPOUX
EYZAHUT	Mme Fabienne SIMIAN
FAY LE CLOS	Mme Marie Héliène BONNET
FELINES SUR RIMANDOULE	M. Lionel BOREL
FERRASSIERES	M. Jean-Pierre BUSI
FRANCILLON SUR ROUBION	M. Jean-Michel GAUDET
GARDE ADHEMAR (La)	M. François LAPLANCHE-SERVIGNE
GENISSIEUX	M. Christian BORDAZ
GERVANS	M. Pascal CLAUDEL
GEYSSANS	M. André MEIGE
GIGORS ET LOZERON	M. David GARAYT
GLANDAGE	Mme Marie Claude GRAND
GRAND SERRE (Le)	Mme Agnès GENTHON
GRANE	M. Jean Paul XATARD
GRANGES GONTARDES (Les)	Mme Héliène MOULY
GRANGES LES BEAUMONT	M. Jacques ABRIAL
GRIGNAN	M. Bruno DURIEUX
GUMIANE	M. Daniel CHAUVIN
HAUTERIVES	M. Florent BRUNET
HOSTUN	M. Bruno VITTE
IZON LA BRUISSE	M. André MATHIEU
JAILLANS	M. Jean Noël FOURNAT
JONCHERES	M. Yann FONTAINE
LABOREL	M. Renée MAOUI
LACHAU	M. Philippe MAGNUS
LAPEYROUSE MORNAY	Mme Nicole DURAND
LARNAGE	M. Gérard ROBERTON
LAUPIE (La)	M. Yannick ALBRAND
LAVAL D'AIX	M. Christian CHARRIER
LAVEYRON	Mme Sylvie PEROT

LEMPES	Mme Brigitte DUC
LENS LESTANG	M. François FAURE
LEONCEL	Mme Jacqueline CHARVE
LESCHE EN DIOIS	Mme Martine JULIEN
LUC EN DIOIS	M. Jérôme MELLET
LUS LA CROIX HAUTE	M. Laurent BERNARD
MALATAVERNE	Mme Véronique ALLIEZ
MALISSARD	M. Jean Marc VALLA
MANAS	Mme Florence MERLET
MANTHES	Mme Nathalie DURAND
MARCHES	M. Philippe HOURDOU
MARGES	M. Jean-Louis MORIN
MARIGNAC EN DIOIS	M. Jean-Paul EYMARD
MARSANNE	M. Damien LAGIER
MARSAZ	M. Gilles FLORENT
MENGLON	M. Jean-Marc FAVIER
MERCUROL-VEAUNES	M. Michel BRUNET
MERINDOL LES OLIVIERS	M. Augustin CLÉMENT
MEVOUILLON	Mme Odile TACUSSEL
MIRABEL AUX BARONNIES	M. Christian CORNILLAC
MIRABEL ET BLACONS	M. Jean Philippe ROCHE
MIRMANDE	M. Benoît MACLIN
MISCON	Mme Aline GUILHOT
MOLLANS SUR OUVEZE	M. Frédéric ROUX
MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	M. Gérard COUPON
MONTAULIEU	M. Stéphane DECONINCK
MONTBOUCHER SUR JABRON	M. Bruno ALMORIC
MONTBRISON SUR LEZ	M. Patrice MERY
MONTBRUN LES BAINS	M. Didier GILLET
MONTCHENU	M. Roger VOSSIER
MONTCLAR SUR GERVANNE	Mme Hélène SYLVESTRE
MONTELEGER	Mme Marylène PEYRARD
MONTFERRAND LA FARE	Mme Sylvie GARNERO
MONTFROC	M. Jean-Noël PASERO
MONTGUERS	M. Gérard BONTOUX
MONTJOUX	M. Philippe BERRARD

MONTJOYER	M. Marc GUI
MONTLAUR EN DIOIS	M. Michel LECLERC
MONTMAUR EN DIOIS	Mme Claire GERY
MONTMEYRAN	M. Olivier ROCHAS
MONTMIRAL	M. Jérôme POUILLY
MONTOISON	M. Jean Marc BOUVIER
MONTREAL LES SOURCES	M. Christian BARTHEYE
MONTSEGUR SUR LAUZON	M. Yves FEYDY
MONTVENDRE	M. Bruno SERVIAN
MORAS EN VALLOIRE	M. Aurélien FERLAY
MORNANS	M. Thierry PATONNIER
MOTTE CHALANCON (La)	M. Laurent COMBEL
MOTTE DE GALAURE (La)	Mme Laurence PEREZ
MOTTE FANJAS (La)	M. Nicolas PEYRETOUT
MOURS SAINT EUSEBE	M. Dominique MOMBARD
MUREILS	M. Jean-Marc ROZIER
OMBLEZE	M. Gilbert POURRET
ORCINAS	M. Maurice ROUSSET
ORIOLE EN ROYANS	M. Jean Jacques DALLON
OURCHES	M. Stéphane COUSIN
PARNANS	M. Alain ROBIN
PEGUE (Le)	M. Guy VIAL
PELONNE	Mme Mireille QUARLIN
PENNE SUR L'OUVEZE (La)	M. Jérôme BOMPARD
PENNES LE SEC	Mme Marielle PEYROCHE
PEYRINS	M. Philippe BARNERON
PEYRUS	M. Georges DELOCHE
PIEGON	M. Serge ROUX
PIEGROS LA CLASTRE	M. Gilles MAGNON
PIERRELONGUE	M. Gilles RAVOUX
PILLES (Les)	M. Philippe LEDESERT
PLAISANS	M. Louis AICARDI
PLAN DE BAIX	M. Daniel COTTON
POET CELARD (Le)	M. Jean-Luc BOUCHET
POET EN PERCIP (Le)	M. Lionel ESTEVE
POET LAVAL (Le)	M. Yves MAGNIN

POËT SIGILLAT (Le)	Mme Monique BALDUCHI
POMMEROL	M. Gilbert MORIN
PONET ET SAINT AUBAN	M. Daniel ROLLAND
PONSAS	Mme Marie-Christine PROT
PONT DE BARRET	M. Robert PALLUEL
PONTAIX	M. Dominique VINAY
PORTES EN VALDAINE	M. Jean-Bernard CHARPENEL
POYOLS	Mme Valérie JOUBERT
PRADELLE	Mme Gaëlle VINCENT
PRES (Les)	M. Gérard DE GIORGIO
PROPIAC	Mme Nadine BEN AMOR
PUY SAINT MARTIN	M. Michel GILES
PUYGIRON	Mme Régina CAMPELLO
RATIERES	M. David BOUVIER
REAUVILLE	M. Norbert PERRIN
RECOUBEAU JANSAC	M. Jean-Pierre ROUIT
REILHANETTE	M. Martial BONNEFOY
REMUZAT	M. Olivier SALIN
REPARA AURIPLES (La)	M. Pierre BOUTARIN
RIMON ET SAVEL	M. Marcel BONNARD
RIOMS	Mme Annelise FAREL
ROCHE DE GLUN (La)	M. Michel GOUNON
ROCHE SAINT SECRET BECONNE	M. Marc LIOTARD
ROCHE SUR GRANE (La)	M. Christian BONNET
ROCHE SUR LE BUIS (La)	M. Michel GREGOIRE
ROCHEBAUDIN	M. Stéphane GALDEMAS
ROCHEBRUNE	M. Jean-Louis NICOLAS
ROCHECHINARD	M. Claude ANTELME
ROCHEFORT EN VALDAINE	Mme Nicolas FALCONE
ROCHEFORT SAMSON	Mme Danielle CLEMENT
ROCHEFOURCHAT	M. Jean-Baptiste LE MOYNE de MARTIGNY
ROCHEGUDE	M. Didier BESNIER
ROCHETTE DU BUIS (La)	M. Jean-Marc PELACUER
ROMEYER	Mme Anne-Line GUIRONET
ROTTIER	M. Jean-Pierre BRACHET
ROUSSAS	Mme Christiane ROBERT

ROUSSET LES VIGNES	M. Jacques GIGONDAN
ROUSSIEUX	M. Didier GIREN
ROYNAC	Mme Valérie ARNAVON
SAHUNE	M. Marc BOMPARD
SAILLANS	M. François BROCARD
SAINT AGNAN EN VERCORS	M. Jacques ARMAND
SAINT ANDEOL EN QUINT	Mme Maryline WOLF-ROY
SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	Mme Véronique CHAUVET
SAINT AVIT	M. Gérard ROBERT
SAINT BARDOUX	M. Etienne LARAT
SAINT BARTHELEMY DE VALS	M. Ludwig MONTAGNE
SAINT BENOIT EN DIOIS	M. Jean-Louis BAUDOIN
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS	M. Francis BARRY
SAINT DIZIER EN DIOIS	M. Robert DELAGE
SAINT FERREOL TRENTE PAS	Mme Fabienn BARBANSON
SAINT GERVAIS SUR ROUBION	M. Hervé ANDEOL
SAINT JEAN EN ROYANS	M. Christian MORIN
SAINT JULIEN EN QUINT	M. Michel TUZ
SAINT JULIEN EN VERCORS	M. Pierre-Louis FILLET
SAINT LAURENT D'ONAY	Mme Nadine CHEVROL
SAINT LAURENT EN ROYANS	M. Olivier BERARDIN
SAINT MARCEL LES SAUZET	M. Yves LEVEQUE
SAINT MARTIN D'AOUT	Mme Aline HEBERT
SAINT MARTIN EN VERCORS	Mme. Andrée SEQUIER
SAINT MARTIN LE COLONEL	M. Henri BOUCHET
SAINT MAURICE SUR EYGUES	M. Jean GARCIA
SAINT MAY	M. Alain LABROT
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	M. Pierre COLOMB
SAINT NAZAIRE EN ROYANS	M. Rémi SAUDEZ
SAINT NAZAIRE LE DESERT	M. Daniel FERNANDEZ
SAINT PANTALEON LES VIGNES	Mme Céline LASCOMBES
SAINT PAUL LES ROMANS	M. Gérard LUNEL
SAINT RESTITUT	Mme Christine FOROT
SAINT ROMAN	Mme Catherine PELLINI
SAINT SAUVEUR EN DIOIS	Mme Patricia PUC
SAINT SAUVEUR GOUVERNET	Mme Christelle RUYSSCHAERT

SAINT SORLIN EN VALLOIRE	M. Guillaume LUYTON
SAINT THOMAS EN ROYANS	M. Valéry FRIOL
SAINT UZE	M. Jérôme CAIRE
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	Mme Françoise AGRAIN
SAINTE CROIX	Mme Nadine MONGE
SAINTE EULALIE EN ROYANS	M. Olivier TESTOUD
SAINTE EUPHEMIE SUR L'OUVEZE	Mme Muriel BREDY
SAINTE JALLE	Mme Nadège RANCON
SALETTES	M. Jean Pierre LEYDIER
SALLES SOUS BOIS	M. Bernard DOUTRES
SAOU	M. Raphaël PAILLOT
SAULCE SUR RHONE	M. Daniel BUONOMO
SAUZET	M. Julien DUVOID
SAVASSE	Mme Françoise QUENARDEL
SEDERON	M. Alain FRACHINOUS
SERVES SUR RHONE	Mme Christèle DEFRANCE
SOLAURE EN DIOIS	M. Maurice MOLLARD
SOLERIEUX	M. Gérard HORTAIL
SOUSPIERRE	M. Pierre MOSSAZ
SOYANS	Mme Geneviève MOULINS DAUVILLIERS
SUZE	Mme Bérandère BRIAY
SUZE LA ROUSSE	M. Hervé MEDINA
TAULIGNAN	M. Jean-Louis MARTIN
TERSANNE	M. Daniel ARNAUD
TEYSSIERES	M. Franck MUCKE
TONILS (Les)	M. Jean François POISSON
TOUCHE (La)	M. Jean-Jacques GARDE
TOURRETTES (Les)	M. Pierre BRAYSSE
TRIRS	M. Xavier OUDILLE
TRUINAS	M. Serge TERROT
TULETTE	Mme Sylvie MOLINIE
UPIE	M. Jean-Jacques BRUSCHINI
VACHERES EN QUINT	M. Jacques GUILLEMINOT
VAL MARAVEL	M. Charles MEYSSONNIER
VALAURIE	M. Christian FAU
VALDROME	M. Jean ARAMBURU

VALHERBASSE	M. Jean Louis VASSY
VALOUSE	Mme Janine AMAR
VASSIEUX EN VERCORS	M. Thomas OTTEINHEIMER
VAUNAVEYS LA ROCHETTE	M. Claude D'HEROUVILLE
VENTEROL	M. Jean Claude PICHON
VERCHENY	M. Franck MONGE
VERCLAUSE	M. Claude BAS
VERCOIRAN	M. Gérard PEZ
VERONNE	M. Roger ALLEMAND
VERS SUR MEUGE	M. Alain NICOLAS
VESC	M. Alain JEUNE
VILLEBOIS LES PINS	Mme Marianne ROUX
VILLEFRANCHE LE CHATEAU	M. Jason DUQUENOY
VILLEPERDRIX	M. Jacques NIVON
VINSOBRES	M. Claude SOMAGNILO
VOLVENT	M. Charles BRES

. * * *



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Direction des Collectivités, de la Légalité et des Etrangers
Bureau de l'Intercommunalité et du Contrôle Administratif**

**Election des membres
de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**

Election des représentants des EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants

---oOo---

FICHE DE CANDIDATURE

*** Candidat :**

NOM :

PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Signature

*** Suppléant :**

NOM :

PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Acceptation écrite du suppléant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Direction des Collectivités, de la Légalité et des Étrangers
Bureau de l'Intercommunalité et du Contrôle Administratif**

**Election des membres
de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**

Election des représentants des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants

—oOo—

FICHE DE CANDIDATURE

*** Candidat :**

NOM :

PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Signature

*** Suppléant :**

NOM :

PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Acceptation écrite du suppléant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Direction des Collectivités, de la Légalité et des Etrangers
Bureau de l'Intercommunalité et du Contrôle Administratif**

**Election des membres
de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**

Election des représentants des communes de moins de 3 500 habitants

—oOo—

FICHE DE CANDIDATURE

*** Candidat :**

NOM :

PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Signature

*** Suppléant :**

NOM :

PRENOM(S) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Acceptation écrite du suppléant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature